RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

greta-cfa AQUITAINE FORMEZ-VOUS À DEMAIN

FORMATION

SANTE SOCIAL

LE PROJET DE VIE INDIVIDUALISÉ : L'ÉLABORER, LE METTRE EN ŒUVRE

AGRICULTURE | BATIMENT TRAVAUX PUBLICS, PERFORMANCE ENERGETIQUE | INDUSTRIE | SANTE / SOCIAL | TERTIAIRE | HOTELLERIE RESTAURATION TOURISME | FORMATIONS GENERALES, SOCLE / CLEA | ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPEMENT PERSONNEL | PREVENTION / SECURITE | TRANSPORT / LOGISTIQUE | NUMERIQUE / AUDIOVISUEL

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel pluridisciplinaire formant l'équipe projet de vie

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de définir une démarche projet de vie individualisée
- Être capable de concevoir une démarche projet de vie individualisé en accord avec le projet d'établissement

CONTENU DE LA FORMATION

1. **Cadre du projet de vie individualisé de la personne**

- Définition du projet de vie individualisé et ses finalités
- Contexte législatif

2. Objectifs du projet de vie individualisé de la personne

- Personne âgée : un usager singulier (son histoire, ses envies,
- ses relations sociales, ses pathologies…)
- Proposer une prise en soin favorisant son épanouissement
- et son autonomie en sollicitant et stimulants ses capacités
- Bientraitance
- Les besoins du résident
- La réponse aux besoins du résident
- Réflexions sur l'articulation des désirs et attentes du résidant,
- de sa famille et des contraintes de la vie en collectivité

3. Mettre en place le projet de vie personnalisé : quelles méthodes ?

- Les étapes clés de la démarche qui constituent le projet individuel : contenu/durée/personnels mobilisés /suivi du processus et indicateurs associés
- Recueil des données : étape fondamentale dans la construction d'un projet de vie
- Elaboration d'un support type constituant une aide à l'élaboration
- et à la construction d'un projet de vie
- Place du travail de l'équipe pluridisciplinaire et du référent PVI
- Développer une organisation de mise en oeuvre des PVI : mise en place d'un processus et des outils associés

4. Veiller aux bonnes pratiques

- Garantir la place du résident et le respect de son individualité dans l'élaboration et la mise en oeuvre de son PVI
- Recommandations de l'ANESM et l'HAS

Durée : 2 jours

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Hélène BOURSINHAC
Conseillère en Formation Continue
agence-marmande@greta-cfa-aquitaine.fr
06 33 47 69 70